

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e)

Autorise la direction à faire soigner mon (mes) enfant(s), à prendre toutes les mesures d'urgence (appel des services de secours et appel des parents grâce aux renseignements obligatoires portés sur la fiche sanitaire) et à faire pratiquer les interventions d'urgence suivant les prescriptions du médecin.

M'engage à payer les frais médicaux.

Certifie que mon enfant est à jour de tous les vaccins réglementaires (joindre les photocopies).

Déclare que mon enfant n'a pas de problème de santé incompatible avec la pratique d'activités sportives et la vie collectivité.

Autorise la direction et les animateurs à filmer ou faire des photos de mon (mes) enfant(s) et les diffuser lors du séjour, dans le respect des droits à l'image.

Autorise mon (mes) enfant(s) à participer aux sorties et à prendre un véhicule de transport en commun.

Délegue :

Au cas où je ne pourrais venir chercher mon (mes) enfant(s), j'autorise Madame,

Monsieurà prendre mon (mes) enfant(s).

Tél. : Port :

Quelques articles du règlement de l'accueil de loisirs

La communauté de communes prend en charge les goûters et les repas des enfants.

- ❖ Les parents sont civilement responsables de toute détérioration matérielle volontaire.
- ❖ L'organisation des journées et des camps peut être modifiée selon les conditions climatiques, ou d'un désistement d'un prestataire.
- ❖ Toute modification concernant les informations données lors de l'inscription devra être signalée à la directrice de l'accueil.
- ❖ Prévoir une tenue de rechange (surtout pour les plus jeunes).
- ❖ L'équipe d'encadrement (directrices et animateurs) ne peut en aucun cas donner un médicament par voie orale ou inhalée.
Exception faite sur présentation et explication de l'ordonnance médicale :
 - Remettre **en main propre à l'équipe d'encadrement** une copie lisible de l'ordonnance établie par le médecin de famille,
 - Fournir dans une trousse fermée au nom et prénom de l'enfant les médicaments dans leurs emballages d'origine avec également le nom et le prénom de l'enfant,
 - Déposer une autorisation écrite des parents ou du tuteur légal permettant à l'animateur d'administrer les médicaments.**Il est interdit d'apporter des médicaments, autres que ceux prescrits sur l'ordonnance.**

- ❖  **Les arrhes ne sont plus à donner.**

INSCRIPTION DE 2 JOURS MINIMUM PAR SEMAINE

- ❖ **Toutes absences non justifiées par un certificat médical, donné au moment du centre, seront facturées.**

Le recrutement des animateurs et la commande des denrées pour les repas doivent être effectués bien avant le début du séjour.

Merci de votre compréhension.

Signature :

**BULLETIN D'INSCRIPTION
DU 11 au 29 JUILLET ET
DU 22 au 30 AOÛT 2022**

RESPONSABLES LEGAUX DE L'ENFANT

NOM : ----- **Prénom :** -----

Adresse : -----

N° de téléphone : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ **Port. :** ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Mail : -----

Adresse et Tél (Travail M.) : -----

Adresse et Tél (Travail Mme) : -----

NOM DE L'ASSURE SOCIAL : -----

N° Allocataire CAF : ----- **Quotient Familial** -----

N° Allocataire MSA : ----- **Quotient Familial** -----

Autres Régimes : -----

INSCRIT SON (SES) ENFANT(S) :

NOM : **Prénom :** **Né le :** ___ / ___ / ___

NOM : **Prénom :** **Né le :** ___ / ___ / ___

NOM : **Prénom :** **Né le :** ___ / ___ / ___

NOM : **Prénom :** **Né le :** ___ / ___ / ___

INSCRIPTION CAMP
AVANT LE MARDI 07 JUIN 2022 – DERNIER DELAI

Camp au Domaine des Sablières à proximité de Pescalis :
pour les enfants nés en 2014, 2015, 2016
(avoir 6 ans lors du camp)

du 11 au 13 juillet 2022

Nuits sous les tentes, séance pêche à Pescalis, ballades (Terra aventura), jeux, veillée...

Camp à TEPACAP (Vendée)
pour les enfants nés en 2011, 2012, 2013

du 18 au 22 juillet 2022

Laser Game en extérieur, Tir à l'arc, Challenges, veillée...


Pour les camps suivants * :

NOM - PRENOM	AGE	Domaine des Sablières (Pescalis) Pour les 6 – 8 ans Supplément de 25 € Du 11/07 au 13/07	TEPACAP Pour les 9 – 11 ans Supplément de 40 € Du 18/07 au 22/07

* Cocher le camp où vous désirez inscrire votre(s) enfant(s).

Pour tous les camps :

- Les enfants doivent être présents pour le départ à 8 H 30
- Le retour est prévu vers 16 H 00
- Un projet pédagogique et une liste pour la valise vous seront transmis par mail
- Pour les traitements médicaux se référer au document « Autorisation parentale »

 Remettre les traitements en main propre à l'animateur responsable sanitaire du séjour ou à la direction.